



Le 26 04 21

SYNDICAT C.G.T. DES TERRITORIAUX DE ROUEN
53 rue Bourg l'Abbé 76000 Rouen
Tél : 02.35.58.88.50 / Galant: 06.61.42.71.43 / Larose: 06.61.34.82.74
E-Mail : territoriauxrouen@free.fr

Promotions encore plus d'opacité et d'arbitraire

La loi de transformation de la FPT, « impose » aux collectivités « la suppression » de la Commission Administrative Paritaire en matière de mobilité et de grades. Le syndicat CGT a demandé à plusieurs reprises à Monsieur le Maire, le maintien d'une instance au niveau local.

Notre présence ouvre des échanges avec l'administration et l'élu du personnel sur les propositions, leur nombre, l'ordre du tableau, un avis sur les choix retenus, et évite des décisions arbitraires à la "tête du client" ou selon « le fait du prince ».

Parle toujours tu m'intéresses !

L'administration a convoqué les syndicats le mardi 30 Mars afin que nous partagions nos réflexions sur les avancements de grades et promotions internes en 2021 mais aussi sur les motivations.

La lecture des documents reçus confirme la volonté de l'administration de « refaire sa cuisine » en créant des règles dans la règle allant à l'encontre du statut et en ouvrant la porte à la **dérive « mafieuse »**. **Ce que nous dénonçons depuis des années.**

Des ratios plus avantageux pour les uns et désavantageux pour les autres, c'est ce que l'administration appelle de l'équité !

Nous condamnons fermement les méthodes de cette Administration qui bloque les carrières, contribue à faire des économies sur le dos des agents victimes de bas salaires, et qui contribue à la désorganisation de nos services et sanctionne les agents méritants.

Nous condamnons également le système de notation sur la manière de servir qui est un déni de transparence puisqu'elle n'est pas communiquée à l'agent et donne aucune explication sur le choix de la note. Comment justifier la note de 14/20 d'un agent de la DTE sur la manière de servir (très bon agent, motivée, polyvalent selon son N+1) et il est positionné 71 sur 80.

Comment expliquer les écarts de note sur la manière de servir d'une Direction à l'autre. Pour les unes c'est une majorité de 20/20 et pour les autres beaucoup moins (12,13,...) ?

Durant cette réunion, aucun échange sur les agents non proposés.

Cette règle de notation est-ce le choix de Monsieur le Maire ou de la Direction Générale des Services ? Le fait d'évincer les élus politiques de cette réunion est-ce le choix de Monsieur le Maire ou de la Direction Générale des Services ?

La CGT s'est toujours opposée à ce fonctionnement et continuera à le combattre.

La Directrice des Ressources Humaines applique cela sans référence réglementaire et sous le fond de l'hypocrisie en laissant croire aux agents lors des entretiens professionnels qu'ils seront nommés et qu'ils auront une très bonne note. **Inacceptable pour le syndicat et pour le personnel !!!**

La CGT persiste et condamne un système allant à l'encontre des règles et qui pénalise la plupart des agents par l'imposition d'un ratio. Ce système de notation n'accorde aucun ou très peu d'avancements après toute une vie donnée au service public. **La CGT demande le déblocage des carrières par la suppression des quotas des un tiers pour les avancements de grades.**

**EVITONS LES ABUS DE TOUTES SORTES
ET LES PASSE-DROITS**